

Libin, le 12.01.2024



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles devaient être réalisés par l'entreprise Mobix de Sainte-Ode pour le compte d'Ores à Libin et à Glaireuse, entre le 5 février et le 30 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à l'entreprise Mobix de réaliser les travaux de pose de câbles à Glaireuse, rue de Pinsogne, et à Libin, rue de la Laiterie et rue Paul Dubois (entre le n°61 et n°79), entre le 5 février et le 30 avril 2024.

Article 2 : La circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30km/h à hauteur du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.


La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,


A.LAFFUT

Commune de

6890 Libin

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be